

220C0490 CH0308403085-FS0132

6 février 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENEURO SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 février 2020, complété par un courrier reçu le 6 février, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, Two Peachtree Pointe 1555 Peachtree St, Suite 1800 Atlanta, Georgie, Etats-Unis), agissant pour le compte du fonds Invesco Advisers, Inc. dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 février 2020, les seuils 5% du capital et des droits de vote de la société GENEURO SA et détenir, pour le compte dudit fonds, 1 661 017 actions GENEURO SA représentant autant de droits de vote, soit 8,07% du capital et des droits de vote de cette société l.

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à l'augmentation de capital de la société GENEURO SA².

¹ Sur la base d'un capital composé de 20 590 319 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment prospectus n° 20-024 visé par l'AMF le 31 janvier 2020 et communiqué de la société GENEURO SA du 31 janvier 2020.